

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Nouveaux horaires d'ouverture des bureaux de vote

En vertu du nombre important et croissant des votes par correspondance, le Conseil municipal a décidé de réduire les horaires d'ouverture des bureaux de vote.

A cet effet, le bureau de vote situé dans le bâtiment de l'école primaire, Rue Agassiz 14, sera ouvert le vendredi de 17 h 00 à 19 h 00 en lieu et place de 16 h 00 à 20 h 00.

En revanche, le délai pour voter par correspondance sera étendu jusqu'au dimanche 8 h 00 précédent chaque votation ou élection. En dehors des horaires d'ouverture des bureaux de l'administration communale, il est possible de glisser son enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située dans la porte extérieure du bâtiment Rue Agassiz 4. Il est important de rappeler que l'électeur qui désire voter par correspondance doit impérativement signer sa carte d'électeur sans quoi le vote ne peut pas être pris en considération selon les dispositions légales en vigueur.

Les autres horaires des bureaux de vote restent inchangés soit le dimanche de 10 h 00 à 12 h 00 pour le bureau de vote situé à l'école primaire et 10 h 00 à 11 h 30 pour les locaux de vote des Pontins et du Cerneux-Veusil.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent à partir des élections fédérales du 18 octobre 2015.

Saint-Imier, vendredi 9 octobre 2015
(cm)